

LE Comar



DES TERRITORIAUX
DU GRAND EST

Décembre 2021



Conte de Noël

Edito



L'année 2021 s'achève...

Personne ne peut l'ignorer, cette période est encore compliquée et éprouvante pour tout le monde.

Nous aurons toutes et tous une pensée émue en périodes de fêtes en famille, pour nos collègues, amis et famille qui nous ont quitté brutalement cette année et ceux qui se battent pour vivre en luttant contre la maladie.

Essayons de redonner du sens aux vraies valeurs humaines telles que « solidarité », « aide », « humanité »...

L'UNSA Territoriaux du Grand Est vous souhaite un joyeux Noël !

En faisant scintiller notre lumière, nous offrons aux autres la possibilité d'en faire autant.

Nelson MANDELA (1918 - 2013)

L'UR Grand EST UNSA Territoriaux a appris avec grande tristesse le décès de

Madame Françoise KALB

Secrétaire Générale Adjointe de l'UNSA Fonction Publique et Secrétaire Nationale de l'UNSA Santé et Sociaux, public et privé, décédée mardi 9 novembre 2021. Françoise restera toujours dans nos cœurs et dans nos mémoires. Toute l'équipe adresse à ses proches ses sincères condoléances.

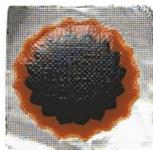
Les grilles indiciaires

Les nouvelles grilles 2022 pour les agents de la catégorie C ont été présentées au CSFPT (Conseil supérieur de la fonction publique territoriale) comme cela avait été négocié par l'UNSA.

Nous vous en parlions déjà dans le :

[Canard des Territoriaux d'Octobre 2021.](#)

Cliquez sur la rustine pour les grilles :



Temps de travail : Loi de transformation de la FPT

Il s'avère que nous avons été saisis par des agents siégeant en CT, concernant la **durée effective du temps de travail**, modifiée au 1er janvier 2022, ainsi que sur la mauvaise interprétation qu'en font certaines collectivités, **notamment dans le Haut-Rhin.**

S'il vous plaît, retenez sans déformer !

La durée du travail effectif est fixée à **35 h hebdomadaire et 1607 h MAXIMUM (1593 h en Alsace Moselle)** selon le calendrier annuel qui retient 11 jours fériés au niveau national et 13 jours fériés en Alsace Moselle (liés à l'histoire).

Le droit local Alsace Moselle n'est pas un régime dérogatoire à la loi sur le temps de travail, mais un droit juridiquement constitué par l'Ordonnance Impériale ratifiée du 16 août 1892 (droit local non abrogé par la loi de 2019-828 du 6 août 2019 sur la transformation de la FPT).

Par cette ordonnance du 16 août 1892 ratifiée et reprise par l'art L3134-16 du code du travail, **le vendredi Saint et le 26 décembre sont des jours fériés en Alsace Moselle.** Ces deux jours fériés ne sont pas des mesures dérogatoires (à contrario des journées du maire, etc... qui sont des accord locaux dérogeant à la loi). **Dans la hiérarchie des normes, l'Ordonnance a valeur de loi**, or l'Ordonnance du 16 août 1892 est toujours en vigueur dans le droit local.

En clair le vendredi Saint et le 26 décembre ne sont pas concernés par la loi de transformation de la FPT, ils sont des jours fériés payés et non récupérables en temps de travail par l'employeur.

Conclusion : la durée de travail effective reste fixée en Alsace Moselle à 1593 heures MAXIMUM.

Alsace Moselle
1593 heures
MAXIMUM

Retrouvez-nous sur notre site pour toute l'actualité concernant les Territoriaux :

[UNSA TERRITORIAUX 67 \(e-monsite.com\)](http://UNSA TERRITORIAUX 67 (e-monsite.com))



Un conte de Noël...



Le Meilleur Lutin Pour l'année 2022

Ce Noël ne fut pas de tout repos, et même la grande communauté du Père Noël ne fut pas épargnée par la crise. Malgré cela, tout avait été mis en œuvre pour qu'aucun enfant ne soit oublié, et que chacun puisse trouver des cadeaux sous son sapin.

La tradition veut que, le 26 décembre au soir, après la grande distribution des cadeaux, avant que le Père Noël ne range son grand manteau et ses bottes dans l'armoire, l'on procède à l'élection du Meilleur Lutin pour l'année.

Tous les lutins de la communauté se retrouvent dans la majestueuse maison du Père Noël au Pôle Nord, et attendent avec impatience de connaître la liste des 5 lutins les plus méritants de cette année, dont l'un sera élu **MEILLEUR LUTIN POUR L'ANNEE 2022**.

Cette année étant particulière, le grand prix décerné au gagnant sera le grand privilège d'accompagner le Père Noël dans son traîneau l'année prochaine pour sa tournée. La musique et les cotillons sont au rendez-vous...



Soudain, un roulement de tambour retentit ...

Le DGS des lutins annonce sur un ton solennel : **« Sont sélectionnés cette année :**

- * **Lutin Tchang de WUHAN** en Chine, Directeur de l'usine des jouets, car il a su motiver ses troupes malgré la crise, afin que la production de jouets soit terminée à temps pour la tournée du Père Noël ;
- * **Lutin Natacha de MOSCOU** en Russie, Responsable du service de Sécurité au Travail car elle a su faire face aux problèmes générés par la crise, et a confectionné des masques et gants de sécurité pour protéger tous les lutins. Sans parler de la distribution de Vitamine C pour tout le monde...
- * **Lutin Bjorn de ROVANIEMI** en Laponie, Directeur des Ressources Humaines car il a géré avec brio la mise en quarantaine et le suivi des lutins pendant cette crise ...
- * **Lutin Bobby de WASHINGTON** aux Etats-Unis car il a su maintenir coûte que coûte les acheminements des matières premières pour la production des jouets.

Et pour finir... »

C'est là dans un grand silence que le lutin DGS demande une suspension de séance... « Il doit certainement y avoir une erreur de casting » hésite-t-il. « Je dois m'entretenir avec le Père Noël ».

Il s'approche de ce dernier et lui présente le carton comportant le nom du dernier lutin sélectionné. Le Père Noël lui dit malicieusement : « Oui, oui c'est bien le bon lutin, **il est aussi méritant que les 4 autres ...** Annonce-le à l'assemblée »

Le lutin DGS prend une grande inspiration ...

« Lutin Adèle de L'UNSA Territoriaux Région Grand Est en France, car elle est à l'écoute des lutins en souffrance et les a accompagnés pendant toute cette crise. Elle a veillé au bien-être et à la sécurité des lutins et surtout a été force de proposition pour améliorer le quotidien de tous, malgré les restrictions budgétaires imposées. »

Après cette annonce, le Père Noël se lève et, de sa voix solennelle annonce : **« Le bureau de vote est ouvert, que commence l'élection du Meilleur Lutin de l'année 2022 ! ... »**

Tous se précipitent vers la grande urne, il y a même quelques joyeuses bousculades.

Après le dépouillement et l'élection du « Meilleur Lutin » de l'année, la fête reprend de plus belle et dura jusqu'à une heure avancée de la nuit... **Vous vous demandez qui a été élu ?**



Pour le savoir, rendez-vous le 8 décembre 2022.

Inscrivez bien cette date dans vos agendas !

Signé : le Comité de Rédaction des Lutins bleus



● Indemnité inflation : 100 euros en janvier 2022

Le Gouvernement a annoncé **une prime de 100 € pour tous les Français gagnant moins de 2 000 € nets**. Sont donc concernés entre autres, les salariés, les demandeurs d'emploi, les retraités, les étudiants et tous les agents publics à temps complet et à temps partiel, titulaires ou contractuels, y compris les apprentis et stagiaires gagnant moins de 2 000 € net (avant impôt sur le revenu).

Cette indemnité ne sera donc pas réduite en fonction de la durée du contrat ou si l'agent a travaillé à temps partiel. **Elle sera versée en cas de congés ou d'absence (arrêts maladie, congés maternité notamment).**

L'**UNSA** Territoriaux salue la création de cette "indemnité inflation", néanmoins nous appelons le gouvernement à en faire plus pour le pouvoir d'achat des agents publics et demandons inlassablement une revalorisation de la valeur du point d'indice...



● Hausse du point d'indice

Ce jeudi 9 décembre la Ministre Amélie de Montchalin a confirmé qu'un dégel du point d'indice **n'était pas prévu pour 2022**.

L'**UNSA** Fonction Publique constate que le gouvernement n'a pas su apporter de réponse simple et concrète aux agents publics qui voient, tous, leur pouvoir d'achat diminuer en permanence. Avec 2,8% d'inflation sur 12 mois, le décrochage des salaires de la fonction publique est maintenant une réalité.

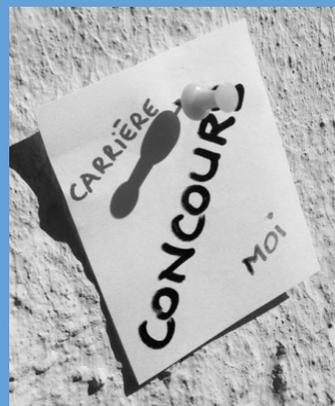
Nous continuerons d'argumenter et de faire pression pour obtenir la revalorisation des traitements de tous les agents publics.



**UNION RÉGIONALE
GRAND EST**

Nous contacter :
UNSA TERRITORIAUX
UNION DÉPARTEMENTALE DU BAS-RHIN
UNION RÉGIONALE GRAND EST
19, Rue des Vignes
67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
Tél. 03 88 24 11 09 Mail : unsa67@orange.fr

Permanences téléphoniques :
Tous les jours ouverts (du lundi au vendredi) : 8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h00



A vos stylos !

INSCRIVEZ-VOUS AUX CONCOURS

● Concours d'Attaché territorial de conservation du patrimoine

Concours externe et interne

Organisateur : [CDG21](http://cdg21.fr)

RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION :

Jusqu'au 24/02/2022

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS :

24/02/2022



Equipe de rédaction et de conception graphique :

Sylvie WEISSLER,
Lucienne BRASSEUR, Gaby LEGROS,
Philippe KRAUSS, Cécile WATTRON

Rejoignez-nous :

Téléchargez sur notre site : rubrique
« **Infos pratiques / Comment adhérer ?** »
(ou cliquez sur les liens ci-dessous) :

Le [BULLETIN D'ADHÉSION](#)

Le [FORMULAIRE SEPA](#)

Sachez que :

La cotisation syndicale ouvre droit systématiquement à un **crédit d'impôt égal à 66 %** du montant annuel cotisé (*article 23 de la loi n° 2012-1510*).



Photo de couverture : Pixabay - Décembre 2021

